

REGLEMENT SPORTIF REGIONAL



OLYMPIADE 2020 – 2024

Saison 2023 - 2024

SOMMAIRE

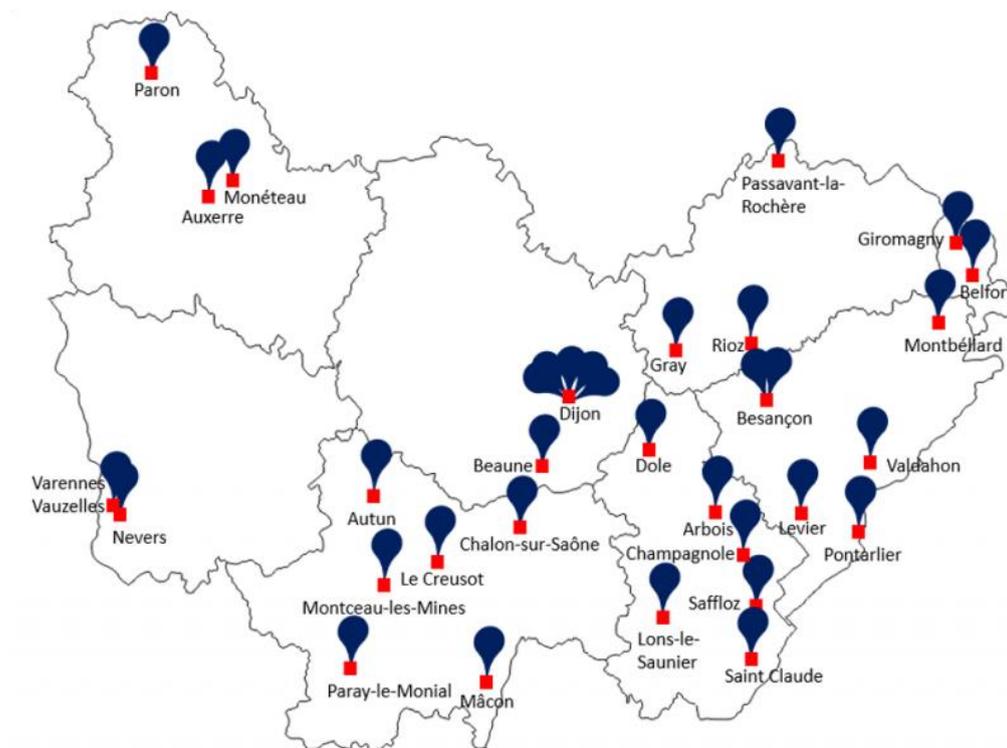
Informations Générales Comité Régional d'Escrime Bourgogne Franche-Comté

1. Les catégories M11-M13	p.7
2. La catégorie M15 (toutes armes)	p.7
3. La catégorie M17	p.9
4. Les catégories M20, Seniors et Vétérans	p.9
5. Le classement régional	p.10
6. Le cahier des charges des tournois du circuit régional	p.13
7. Les Championnats Bourgogne Franche-Comté	p.15
8. Les critères de sélection aux Championnats de France	p.19
9. Les stages sportifs	p.23
10. La formation de cadres	p.24
11. L'arbitrage	p.25

Annexes

- Fiche d'inscription au calendrier régional
- Demande de candidature à l'organisation d'un championnat CRE BFC
- Demande de candidature à l'organisation d'un stage régional
- Fiche d'évaluation d'arbitre
- Indemnités d'arbitrage
- Liste des évaluateurs

Informations Générales Comité Régional d'Escrime Bourgogne Franche-Comté



Le Comité Régional d'Escrime de Bourgogne Franche-Comté (CRE BFC) est composé du Comité Interdépartemental de Bourgogne (CID B) (dissous en 2019) et du Comité Interdépartemental de Franche-Comté (CID FC).

Le CRE, via son ETR, met en place la politique sportive à partir de la catégorie M15.

Le CRE n'organisera qu'un championnat régional pour les catégories M11 et M13.

Pour les catégories de M7 à M13 se référer, en priorité, au règlement sportif fédéral.

Le Comité Directeur

BUREAU

Dominique VEYRAC	Présidente	dominique.veyrac39@orange.fr
Michel JAVOUHEY	Vice Président	michel.javouhey@laposte.net
Jean Luc ROBERT	Trésorier	robert.jeanluc@neuf.fr
Claude SUCHAUT	Secrétaire	csuchaut@gmail.com
Audrey CHEVALLOT	Vice-secrétaire	escrimeac@gmail.com

Adresse mail officielle

cr02p@escrime-ffe.fr

COMITE DIRECTEUR

Christophe BONTEMPS	Membre - 21	ch.bontemps@wanadoo.fr
Richard MATHIEU	Membre - 21	richard.mathieu@cegetel.net
Nicolas FORELLE	Membre - 21	nicolas.forelle@cegetel.net
Lucas SCHAUSS	Membre - 25	lucas.schauss@orange.fr
Nicolas WEICK	Membre - 25	nicolasweick@yahoo.fr
Gilles TERRYIN	Membre - 25	gillesterryn25@gmail.com
Christophe GAINET	Membre - 39	chris.gainet@gmail.com
Claude GAUTHIER	Membre - 39	gauthier.escrime39@gmail.com
Laurent MARCEL	Membre - 58	laurentmarcel58@gmail.com
Sébastien BARRE	Membre - 58	president-cne@orange.fr
Justine CARE	Membre - 71	justine.care@gmail.com
Florian RAVET	Membre - 71	fravet@laposte.net
Emilie VILLARD	Membre - 71	emilie.villard27@hotmail.fr
Thierry HUSTACHE	Membre - 89	hustache.thierry@gmail.com
Christopher HOUNSOME	Membre - 89	christopherhounsoume@hotmail.com
Dominique BIGEY	Membre - 90	dominique.bigey@wanadoo.fr
Eric MATHIEU	Membre - 90	eric.mathieu.mail@gmail.com
Axel JOURDA	Membre - 70	jourda.axel@gmail.com

L'Equipe Technique Régionale

Richard GAWLAS	Nevers (58) Coordonnateur ETR	mtregawlas@gmail.com
Philippe VIDAL	CD.90 Resp. Formation	formation.cadres.bfc@gmail.com
Jehanne MAZIRE	ASPTT Dijon (21) Resp. CRA Resp. Mixité	Jehanne.mazire@yahoo.fr
Fabien BOUVIER	CD.39 Resp. SL & Artistique	bouvierfabien@orange.fr
Coralie GUILLIER	CD.39	coralie.guillier@gmail.com
Laurent PICCIOLI	Montceau (71)	laurent.piccioli@club-internet.fr
Valérie LEMAIRE WIATER	Beaune (21)	valerie.lemaire-wiater@orange.fr
Jean Pierre HARBELOT	CED (21)	jp.harbelot@gmail.com
Beata ZOLD	CD.89	zold.beata@orange.fr
Denis CHOPARD	Macon (71)	macon.escrime@sfr.fr
Nicolas REGNARD	Quetigny (21) Responsable Sport Santé	contact@msa-services-bfc.fr

L'ETR est composée de 7 commissions : 3 commissions d'armes, une commission Escrime Mixité, une commission Escrime Artistique et Sabre Laser, une commission Escrime Santé et une commission Formation & Emploi.

Le rôle des commissions d'armes est d'établir un calendrier

- pour les compétitions qui intégreront le classement régional et
- pour les stages sportifs.

Ces calendriers devront être établis fin juin, et envoyés aux clubs début septembre.

La Commission Régionale Epée

La Commission Régionale Epée est composée :

- Dominique VEYRAC : présidente CRE (membre de droit)
- Richard GAWLAS : Club de Nevers - Responsable
- Denis CHOPARD : Club de Macon
- Jehanne MAZIRE : Club de Dijon ASPTT
- Claire FARGEAS : Club de Nevers

La Commission Régionale Fleuret

La Commission Régionale Fleuret est composée :

- Dominique VEYRAC : présidente CRE (membre de droit)
- Philippe VIDAL : Club de Belfort - Responsable
- Valérie LEMAIRE WIATER : Club de Beaune
- Michel JAVOUHEY : Club de Dijon Mousquetaire

La Commission Régionale Sabre

La Commission Régionale Sabre est composée :

- Dominique VEYRAC : présidente CRE (membre de droit)
- Laurent PICCIOLI : Club de Montceau – responsable
- Coralie GUILLIER : CD 39
- Fabien BOUVIER : CD 39
- Beata ZOLD : CD 89

La Commission Régionale de Formation de Cadres

La Commission Régionale de Formation de Cadres est composée :

- Dominique VEYRAC : présidente CRE (membre de droit)
- Philippe VIDAL : Responsable - Formateur Fleuret
- Jehanne MAZIRE : Formateur Epée
- Laurent PICCIOLI : Formateur Sabre

La Commission Régionale d'Arbitrage

Jehanne MAZIRE	Responsable CRA BFC	crabfcescrime@gmail.com
Jehanne MAZIRE	Référent 21	arbitragecd21@gmail.com
Valentin AVIS	Référent 25	escrimeurdu25@hotmail.fr
Coralie GUILLIER	Référent 39	coralie.guillier@gmail.com
Claire FARGEAS	Référent 58	responsable.arbitrage.58@orange.fr
Valentin AVIS	Référent 70	escrimeurdu25@hotmail.fr
Denis CHOPARD	Référent 71	macon.escrime@sfr.fr
Eszter JOOS	Référent 89	joos.eszter@yahoo.com
Philippe VIDAL	Référent 90	escrime90@gmail.com
Thomas BOBIO	Personne qualifiée	thomas.bobio@wanadoo.fr
Jean Marc GUENET	Personne qualifiée	jm.guenet@bbox.fr
Lucas SCHAUSS	Personne qualifiée	
Nicolas KORMAN	Personne qualifiée	

1. Les catégories M11-M13

Pas d'animation régionale organisée par Comité Régional, il existe un Championnat Régional Individuel et par équipe pour les catégories M11 et M13 en fin de saison. Les clubs organisent des tournois ouverts à ces catégories. *Un classement régional informel sera mis en place afin d'établir l'ordre des numéros de série d'entrée de compétition lors du championnat régional.*

Challenge de France M13

1.1. Fleuret et Epée

- Epreuve individuelle : Epreuve de zone ouverte à tous les licenciés de la zone. *Aucune condition de participation n'est requise.*
- Epreuve par équipe mixte : Epreuve ouverte sans quota aux équipes de clubs, départements, CID, CRE. Les équipes sont composées de 4 tireurs (2 garçons, 2 filles).

1.2. Sabre

- Epreuve individuelle : Epreuve nationale ouverte sans quota
- Epreuve par équipe : Epreuve ouverte sans quota aux équipes de clubs, départements, CID, CRE.

2. La catégorie M15 (toutes armes)

Un circuit régional est mis en place comprenant des tournois de club du CRE BFC, un ou deux tournois de référence (extérieur au CRE BFC), toute la filière H2032 fédérale. Ce circuit régional permet d'établir un classement régional.

2.1. La filière fédérale H2032

Les épreuves individuelles et par équipes de la filière H2032 sont accessibles aux tireurs licenciés auprès de la FFE, sélectionnables en équipe de France.

2.1.1. Engagement

Au fleuret et à l'épée :

- Pour les 8^{èmes} et les ¼ de finales, les engagements sont effectués par les clubs sur l'extranet de la FFE
- Pour les ½ finales et la FDJ, les engagements sont effectués par le comité régionale sur l'extranet de la FFE.

Au sabre :

- Pour les 8^{èmes} de finales, les engagements sont effectués par les clubs sur l'extranet de la FFE
- Pour le ¼ et la ½ finale et la FDJ, les engagements sont effectués par le comité régionale sur l'extranet de la FFE.

2.1.2. Le 8^{ème} de finale ou épreuve de ligue

Compétition open. Les clubs engagent leurs tireurs en utilisant l'extranet de la FFE aux 6 armes avant le mercredi précédent 23 h 59.

La formule privilégiée pour ce 1/8^{ème} de finale sera 1 tour de poule de 6 ou 7 avec décalage club, puis tableau d'élimination directe. Le directoire technique a le droit de modifier la formule en fonction du nombre de participants. Il devra privilégier le nombre de matchs.

2.1.3. Le ¼ de finale ou épreuve de zone : Fleuret et Epée

Compétition qualificative pour la ½ finale.

Les tireurs participants au ¼ de finale devront avoir participé au 8^{ème}. Un tireur n'ayant pu participer au 8^{ème} pourra, toutefois, être inscrit au ¼ de finale, si un certificat médical est envoyé par mail au coordonnateur de l'ETR la semaine suivant immédiatement le 8^{ème} de finale.

La formule est définie par le règlement de zone.

La qualification pour la ½ finale via les quotas s'effectue de la manière suivante :

- Tous les tireurs du CRE BFC ayant atteint le tableau de 16 de la compétition de zone. Si le nombre de tireurs dans le tableau de 16 est supérieur au quota, la sélection s'effectuera dans l'ordre du classement de la compétition.
- Les places du quota encore libres sont attribuées dans l'ordre du classement régional arrêté 2 semaines avant la date limite des inscriptions.

2.1.4. La ½ finale ou épreuve nationale : Fleuret et Epée

Au fleuret Homme et Dame, à l'épée hommes et dames : compétition sur qualification via des quotas fédéraux se disputant au niveau national.

Le comité régional peut engager un nombre de tireurs équivalent au quota communiqué à la suite des 8^{èmes} de finale.

2.1.5. Le ¼ et la ½ finale : Sabre

Les épreuves de ¼ et de ½ finales de la Fête des Jeunes se disputent en deux épreuves nationales distinctes

Au sabre Dame, les tireurs participants au ¼ de finale devront participer au 8^{ème}. Un tireur n'ayant pu participer au 8^{ème} pourra, toutefois, être inscrit au ¼ de finale, si un certificat médical est envoyé par mail au coordonnateur de l'ETR la semaine suivant immédiatement le 8^{ème} de finale.

Au sabre Homme, le comité régional peut engager un nombre de tireurs équivalent au quota communiqué à la suite des 8^{èmes} de finale, distribué selon le classement régional.

2.1.6. La fête des Jeunes :

Le CR engage les tireurs en utilisant l'extranet de la FFE. Le mode de qualification est défini dans le chapitre « Championnat de France ».

2.2. Les tournois

Le circuit régional est composé de tournois de club inscrits au calendrier, il est proposé par les commissions d'armes et validé par l'ETR en début de saison. Pour faire partie de ces tournois, les clubs

devront en faire la demande via le formulaire (voir en annexe) avant le 15 aout de la saison précédente et ce à chaque saison.

2.3. Le championnat de Bourgogne-Franche-Comté

Le championnat du CRE BFC est open. Il se dispute aux 6 armes en individuel et en équipe. Pour l'organisation et le déroulement de ce championnat voire le chapitre correspondant.

3. La catégorie M17

Un circuit régional est mis en place pour les 3 armes comprenant des tournois de club du CRE BFC, un ou deux tournois de référence (extérieur au CRE BFC), le championnat régional et toute la filière fédérale, à savoir les épreuves nationales du circuit national. Ce circuit régional permet d'établir un classement régional permettant la qualification aux championnats de France National 3 au fleuret à l'épée.

3.1. Les Epreuves Nationales

Voir le règlement sportif fédéral de chaque arme.

3.2. Le championnat BFC

Le championnat du CRE BFC est open. Il se dispute en individuel et en équipe. Pour l'organisation et le déroulement de ce championnat, voir le chapitre correspondant.

3.3. Les tournois

Le circuit régional est composé de tournois de club inscrits au calendrier, il est proposé par les commissions d'armes et validé par l'ETR en début de saison. Pour faire partie de ces tournois, les clubs devront en faire la demande via le formulaire (voir en annexe) avant le 15 aout de la saison précédente et ce à chaque saison.

4. Les catégories M20, Seniors et Vétérans

4.1. Les M20

La saison sportive individuelle s'articule autour de :

- Des épreuves nationales open (voir règlement fédéral sportif épée)
- Tournois de club du CRE
- Championnat de France individuel
- Championnat BFC

4.2. Les Seniors

La saison sportive individuelle s'articule autour de :

- 5 épreuves nationales open
- Tournois de club du CRE
- Le championnat de France individuel
- Le championnat BFC

4.3. Les Vétérans

La saison sportive individuelle s'articule autour de :

- Des épreuves nationales open
- Le championnat de France individuel
- Le championnat BFC

Au fleuret et sabre féminin, la catégorie débute à +35 ans.

5. Le classement régional

Le classement régional concerne les catégories M15 et M17 à toutes les armes ou une sélection aux championnats de France par quota existe. Il a pour objectif de créer une animation sportive au sein du Comité Régional Bourgogne-Franche-Comté. Il est ouvert à tous les licenciés de Bourgogne-Franche-Comté. Il permet la qualification aux championnats de France qui s'effectue via une sélection par quotas régional.

Le nombre de points marqué par un tireur en compétition dépend :

- de la place du tireur : P
- du nombre de tireurs présents : N
- d'un coefficient de force permettant de prendre en compte le niveau des tireurs présents : F
- d'un coefficient de compétition permettant de valoriser certaines compétitions : C

La formule est celle reprise par la FFE pour les classements nationaux

$$R = F \times 100 \times (1,01 - \text{Log}(P) / \text{Log}(N)) \times C$$

- R : Nombre de points obtenus
- P : Place du tireur
- N : Nombre de tireurs présents
- F : Coefficient de force (ici sera toujours de 1)
- C : Coefficient multiplicateur

5.1. Principe

Le classement régional prend en compte toutes les compétitions au calendrier de la FFE et un certain nombre de tournois régionaux voire de référence dans les régions voisines. Ces compétitions forment un circuit régional.

Les compétitions devront être validées par la commission d'armes et inscrites au calendrier en début de saison. Une compétition ne pourra pas être ajoutée au calendrier du classement régional après le mois d'octobre de la saison en cours.

5.2. Objectifs

Le classement régional a pour objectif d'avoir une hiérarchie permettant de qualifier les tireurs aux différents championnats de France.

La qualification aux différents championnats de France (hors sélectionnés via les classements nationaux) via les quotas fédéraux s'effectuera dans l'ordre du classement régional.

5.3. Compétitions retenues

Le classement régional est un moyen de sélection mais c'est également un moyen de formation du jeune sportif au même titre que les stages régionaux. C'est pourquoi il faut donner un droit à l'erreur aux compétiteurs. Toutes les compétitions ne seront donc pas prises en compte, seul le championnat de Bourgogne Franche Comté sera obligatoirement pris en compte dans le classement régional et les meilleurs résultats.

Le nombre de compétition retenu est fixé par le tableau ci-dessous et permettra la sélection pour la FDJ et les championnats de France :

Nombre total de compétitions entrant dans le classement (sans la FDJ et les France)	Nombre de compétitions retenues dans le classement dont le championnat régional
5	4
6	5
7	5
8	6
9	7
10	8
11	9

5.4. La catégorie M15

5.4.1. Composition du circuit régional

- 1/8^{ème} de finale
- Championnat CRE BFC (individuel)
- Zone H2032 (1/4 de finale)
- Epreuve Nationale H2032
- Fête des Jeunes
- Tournois régionaux inscrits au calendrier régional

Le classement régional est remis à zéro chaque début de saison ou après la 1^{ère} compétition de la saison.

Le classement régional final prendra en compte la Fête des Jeunes.

5.4.2. Classement

Le classement prend en compte toutes ces compétitions selon des coefficients différents :

Compétition	Coeff
Tournoi	5
1/8 ^{ème} de finale H2032	5
CRBFC*	7
¼ de finale H2032	10
½ finale H2032	15
FDJ	20

*compétition obligatoirement prise en compte dans le classement régional.

5.5. Catégories M17

5.5.1. Composition du circuit régional

Cf chapitres 3 et 4

Le classement régional est remis à zéro chaque début de saison ou après la 1^{ère} compétition de la saison.

Le classement régional final prendra en compte le championnat de France.

Pour le championnat de France, il n'y aura qu'un seul classement sur la totalité des participants.

5.5.2. Classement

Le classement prend en compte toutes ces compétitions selon des coefficients différents :

Compétition	Coeff
Tournoi	4
CRBFC*	6
Elite	12
France	12

**compétition obligatoirement prise en compte dans le classement régional.*

6. Le cahier des charges des tournois du circuit régional

Tout club qui organise un tournoi et qui souhaite le faire figurer au calendrier régional s'engage à respecter les points suivants

6.1.1. Information

- Informer le comité régional (coordonnateur de l'ETR), avant la réunion de l'ETR de fin de saison (fin juin - début juillet), de la date et des catégories qui seront inscrites au programme du tournoi en remplissant la demande (cf. annexe)
- Adresser la note d'organisation de l'épreuve au coordonnateur de l'ETR au moins un mois avant la compétition pour approbation et publication sur extranet, avec les indications suivantes :
 - Date, lieu de la compétition, arme(s), sexe(s), catégorie(s)
 - Horaires : préciser l'heure de l'ouverture des portes, de l'appel, du scratch et du début des matchs
 - Règles de participation et formules : se référer à la réglementation en vigueur (arbitrage etc.)
 - Récompenses : préciser la dotation (primes, lots, bons d'achats, etc.)
 - Contact : un numéro de téléphone portable et une adresse e-mail pour obtenir des renseignements complémentaires
- Diffuser la note d'organisation auprès de tous les clubs du comité régional au moins un mois avant l'épreuve.

6.1.2. Gestion de la compétition

La compétition sera gérée informatiquement avec un des logiciels existants.

Les engagements devront se faire en ligne sur le site de la FFE, sauf pour les tireurs étrangers. La réglementation fédérale devra être respectée (notamment le règlement pour les jeunes)

6.1.3. Formule de la compétition

L'organisateur et le Directoire technique est libre du choix de la formule. Toutefois, on privilégiera une formule non mixte avec un tour de poule, avec décalage club, suivi d'un tableau d'élimination directe.

Le tour de poule peut être mixte, si le nombre de filles est inférieur à 7. On veillera à une répartition homogène des filles dans les poules.

La composition des poules s'effectue dans l'ordre du classement régional pour les M15 et M17, puis dans l'ordre du classement national pour les tireurs extérieurs au Comité Régional d'Esgrime Bourgogne Franche Comté.

6.1.4. Installation et Equipement

La salle de compétition doit être installée de façon à veiller à la sécurité des tireurs, arbitres et spectateurs.

6.1.5. Déroulement de la compétition

Les compétitions devront débuter selon les horaires inscrits au programme. Les compétitions devront se dérouler sans attente et durée anormales. Elles ne devront pas dépasser la durée de 5 h, notamment si l'organisateur décide de faire 2 tours de poules.

L'organisateur veillera avoir un nombre suffisant d'arbitres afin d'avoir un bon déroulement de la compétition.

6.1.6. Récompenses

Les 3 premiers, au moins, recevront une récompense telle qu'une coupe, une médaille ou un trophée. L'organisateur est libre de donner en plus à ces tireurs d'autres lots, ainsi qu'aux tireurs venant à la suite du classement.

6.1.7. Résultats

L'organisateur générera les fichiers de classement en « pdf » et les mettra sur le site de la FFE, dans la journée qui suit l'épreuve. Ils seront également envoyés au secrétaire du CR pour publication sur le site internet du CR.

L'organisateur générera les fichiers « fff » des compétitions et les enverra avant le mardi qui suit la compétition au responsable du classement régional :

- Fleuret : Michel JAVOUHEY
- Epée : Richard GAWLAS
- Sabre : Laurent PICCIOLI

Les fichiers « fff » de tous les tournois régionaux, à toutes les armes et des catégories M17 à vétérans doivent être envoyés au coordonnateur de l'ETR pour envoi à la fédération pour prise en compte dans le classement national.

7. Les Championnats Bourgogne Franche-Comté

Le CR Bourgogne-Franche-Comté organise, via les clubs du CR, les Championnats Bourgogne-Franche-Comté individuel et par équipe pour les catégories M11 à Vétérans. Ces championnats décernent le titre de **Champion Régional de Bourgogne Franche Comté**.

Le championnat de BFC est ouvert à tous les licenciés du CR.

Les compétitions par équipe se déroulent immédiatement après la fin des compétitions individuelles. Hommes et femmes tirent de préférence séparément. Il n'y a aucun éliminé en poule.

7.1. Calendrier

Le calendrier des compétitions est établi par l'ETR et adopté par le comité directeur.

Un appel à candidature est effectué pour les organisations. Chaque club candidat devra remplir et retourner la demande de candidature (cf. Annexe)

7.2. Note d'organisation

Le club organisateur devra adresser la note d'organisation de l'épreuve au CRE BFC au moins un mois avant la compétition, avec les indications suivantes :

- Date, lieu de la compétition, arme(s), sexe(s), catégorie(s).
- Horaires : préciser l'heure de l'ouverture des portes, de l'appel, du scratch et du début des matchs.
- Règles de participation et formules : se référer à la réglementation en vigueur (arbitrage etc.).
- Licence : préciser qu'en cas de contestation, le tireur doit être en mesure de justifier de son identité, auprès du DT, sous peine de ne pas pouvoir prendre part à l'épreuve.
- Récompenses : préciser la dotation (primes, lots, bons d'achats, etc.)
- Contact : un numéro de téléphone portable et une adresse e-mail pour obtenir des renseignements complémentaires.
- Logos : ils permettent d'identifier l'organisateur et de mettre en avant les partenaires.
-

Cette note d'organisation sera approuvée par la commission d'arme concernée avant publication.

7.3. Inscriptions

Les inscriptions se font en ligne sur l'extranet de la FFE, via les clubs. Les inscriptions doivent être réalisées avant le mercredi précédent la compétition 23h59.

Si un tireur ou une équipe n'a pas été engagé dans les délais impartis, il ou elle pourra être inscrit jusqu'à la veille du championnat et pourra participer à l'épreuve après s'être acquitté d'un droit d'engagement égal à 3 fois le droit d'engagement initialement prévu.

Les clubs concernés devront prévenir l'organisateur de leur engagement hors délai et s'assurer que la demande a été prise en compte.

Toute demande d'engagement hors délai le jour même du championnat ne pourra en aucun cas être prise en compte.

7.4. Engagements

Les engagements sont fixés à :

- 10,00 € pour l'individuel
- 25,00 € pour l'équipe

7.5. Arbitrage

Voir règlement de la CRA

7.6. Horaires

L'heure d'appel de compétition ne devra pas être avant 9 h 30.

Lors d'un championnat comprenant plusieurs catégories, l'organisateur veillera à étaler les horaires en fonction du nombre de piste qu'il dispose.

En fonction des catégories, les compétitions peuvent commencer le samedi matin.

7.7. Formule des championnats

7.7.1. Compétition Individuelle de M15 à Seniors

La formule privilégiée est : 1 tour de poule avec décalage club suivi d'un tableau d'élimination directe, sans tirage de la 3^{ème} place.

On privilégiera les poules de 7.

Dans le cas où le nombre d'inscrit est inférieur à 7, la compétition se déroulera avec 2 tours de poule.

7.7.2. Compétition Individuelle Vétérans

La formule privilégiée est : 1 tour de poule avec décalage club suivi d'un tableau d'élimination directe, sans tirage de la 3^{ème} place.

On privilégiera les poules de 7.

Dans le cas où le nombre d'inscrit est inférieur à 7, la compétition se déroulera avec 2 tours de poule.

La catégorie vétéran est divisée en 4 catégories :

- V1 de 40 à 49 ans
- V2 de 50 à 59 ans
- V3 de 60 à 69 ans
- V4 plus de 70 ans

Un titre est attribué dans chaque catégorie.

Cas particuliers

- Si un seul tireur est inscrit, il doit s'acquitter du droit d'engagement. Pour être titré dans son arme et sa catégorie, il doit être présent au moment de la remise des récompenses.
- Si deux tireurs sont présents : ils tirent la finale pour l'attribution du titre et de la médaille d'argent.

Les catégories V1, V2, V3 et V4 sont mélangées pour les tours de poule. En poule, le règlement fédéral, concernant les handicaps de touche, sera appliqué.

7.7.3. Compétition par Equipe de M15 à Seniors

Les équipes sont composées de 3 tireurs minimum.

La formule privilégiée est le tableau d'élimination directe.

En fonction du nombre d'équipe inscrite, le directoire technique est libre de modifier la formule.

Cas particuliers

- Jusqu'à 4 équipes : poule unique
- + de 4 équipes : tableau d'élimination directe

7.7.4. Compétition par Equipe Vétérans

Les équipes sont composées de 3 tireurs minimum. Un critère d'âge cumulé des tireurs est nécessaire afin de pouvoir inscrire une équipe. Le calcul des âges cumulés des tireurs, pour satisfaire aux minima nécessaires, se fait uniquement en prenant en compte l'année de naissance et la date de l'épreuve.

Les sommes des âges doivent être supérieures ou égales aux valeurs suivantes, y compris en cas de remplacement.

	<i>Épée</i>	<i>Fleuret</i>	<i>Sabre</i>
<i>Hommes</i>	150	140	140
<i>Femmes</i>	140	120	120

En fonction du nombre d'équipe inscrite, le directoire technique est libre de modifier la formule.

Cas particuliers

- Jusqu'à 4 équipes : poule unique
- + de 4 équipes : tableau d'élimination directe

Remarque :

La constitution des poules des compétitions individuelles est établie en fonction du dernier classement régional mis à jour pour les M13, M15 et M17, et en fonction du dernier classement national mis à jour pour toutes les autres catégories.

La constitution des poules ou du tableau d'élimination directe des compétitions par équipe est établie en fonction de la force des équipes. La force des équipes est calculée en additionnant les 3 meilleurs classements des tireurs constituant l'équipe. (Classement régional pour les M15 et M17, classement national pour les autres catégories)

La durée des matchs en poule et en tableau d'élimination directe est conforme au règlement sportif fédéral.

7.8. Directoire Technique

Pour chaque Championnat régional, un directoire technique sera mis en place. Il sera conforme au règlement sportif fédéral, et sera légitime pour l'ensemble de l'épreuve.

Le DT est composé de 3 membres :

- le Coordonnateur ou un membre l'ETR
- un membre du comité directeur du CRE BFC ou un membre du club organisateur
- un membre de la CRA lui seul peut intervenir sur les demandes de DT lors d'un match ou rencontre lors des épreuves régionales. Il a en charge de faire les évaluations des candidats régionaux présents.

7.9. Résultats

Le classement final devra être mis en ligne sur l'extranet de la FFE.

Le classement final devra être transmis au responsable de la commission d'arme concernée et au coordonnateur de l'ETR pour prise en compte dans le classement national.

7.10. Récompenses et Podiums

Les 4 premiers de chaque catégorie sont récompensés à la fin de la compétition. Les récompenses seront fournies par le CRE BFC. Les clubs organisateurs peuvent attribuer des récompenses supplémentaires.

Les podiums se dérouleront à la fin de toutes les compétitions individuelles.

Les tireurs ou les équipes récompensés devront être soit en tenue d'escrime, soit en survêtement complet du club ou à minima la veste de survêtement et pantalon d'escrime.

Obligation d'avoir des chaussures de sports, les claquettes sont interdites sur les podiums.

8. Les critères de sélection aux Championnats de France

Les engagements pour les championnats de France individuels et par équipes, quelle que soit la division, la Fête des Jeunes individuelle et par équipes, sont effectués par le CRE.

Il est de la responsabilité des tireur(se)s et des clubs de vérifier leur engagement.

8.1. Catégorie M15

En fin de saison a lieu la Fêtes des Jeunes, critérium national M15. Il s'agit d'une épreuve individuelle et d'une épreuve par équipe de CR .

Epreuve Individuelle :

Pour se qualifier à la Fêtes des Jeunes, il faut soit être parmi les 40 premiers du classement national soit faire partie du quota de CR (défini par la FFE en cours de saison). Le quota régional concerne les tireurs non sélectionnés dans les 40 premiers du classement national.

Toutes les places, via le quota régional, sont attribuées dans l'ordre du classement régional arrêté après la dernière compétition prise en compte.

Pour prétendre à une place via le quota régional, le tireur devra avoir participé à au moins une compétition de la filière H2032.

Le classement national prend en compte le 1/8^{ème} de finale, le ¼ de finale, la ½ finale.

Le classement régional prend en compte toutes les compétitions du circuit régional (cf chap. 5.3).

Epreuve par Equipe :

Les 4 premiers tireurs BFC du classement national constituent l'équipe 1, les 4 premiers tireurs (non déjà sélectionnés) du classement régional constituent l'équipe 2. La participation au stage terminal est fortement recommandée.

Le capitanat des équipes est assuré, en priorité, par les maîtres d'armes ayant encadré les stages régionaux durant la saison. Au besoin, un appel à candidature sera effectué en cours de saison par les responsables d'arme.

8.2. Catégorie M17 et M20

Epreuve Individuelle :

8.2.1. Championnat de France National 1 Homme et Dame aux 3 armes :

Sont sélectionnés en National 1, les 32 premiers tireurs sélectionnables en équipe de France, du classement national actualisé après la dernière compétition du circuit de la catégorie concernée.

8.2.2. Championnat de France National 2 Homme Fleuret et Epée :

Sont sélectionnés en National 2, les 32 premiers tireurs sélectionnables en équipe de France, du classement national actualisé après la dernière compétition du circuit de la catégorie concernée, non qualifiés en National 1.

8.2.3. Championnat de France National 2 Dame Fleuret et Epée :

Sont sélectionnées en National 2, 48 tireuses réparties par des quotas régionaux*.

Sont sélectionnées les X tireuses dans l'ordre du classement régional non sélectionnées en National 1.

8.2.4. Championnat de France National 2 Homme et Dame Sabre :

Open, sous réserve d'avoir participé à au moins une épreuve nationale.

8.2.5. Championnat de France National 3 Homme Fleuret, Epée :

Sont sélectionnés en National 3, 68 tireurs répartis par des quotas régionaux*.

Sont sélectionnés les X tireurs dans l'ordre du classement régional non sélectionnés en National 1 et National 2.

*Un repêchage dans l'ordre du classement national peut être effectué par la FFE si les quotas ne sont pas remplis. Ce repêchage s'effectue parmi les tireurs non déjà inscrits.

Epreuve par Equipe :

8.2.6. Championnat de France National 1 et National 2 Fleuret, Epée, Sabre

Les équipes classées de 1 à 8 de l'épreuve de ½ finale sont qualifiées pour le tableau N1/N2.

A l'épée dame, les équipes classées de 1 à 8 du classement national à l'issue des poules sont qualifiées pour le tableau N1/N2.

8.2.7. Championnat de France National 3 Fleuret et Epée Homme, Epée Dame :

Sont sélectionnées :

- Les équipes classées de 9 à 12 de l'épreuve nationale ou du classement national pour l'épée dame
- 24 équipes (14 pour l'épée dame) qualifiées par quota régional (minimum 1) : seront sélectionnées les X premières équipes du championnat régional (selon quota)

8.2.8. Championnat de France National 3 Sabre et Fleuret Dame :

Sont sélectionnées, les équipes classées de 9 à 12 à l'issue de l'épreuve nationale
Épreuve ouverte

8.3. Catégorie M23

Dans cette catégorie, il y a un Championnat de France individuel.

Les 28 premiers tireurs de la catégorie au classement senior, actualisé à l'issue de la dernière épreuve nationale.

8.4. Catégorie Seniors

8.4.1. Championnat de France individuel

National 1 Fleuret, Epée Sabre :

Sont qualifiés pour la National 1, les 32 premiers tireurs sélectionnables en équipe de France du classement national actualisé après la dernière épreuve du Circuit national de la catégorie concernée.

National 2 Fleuret et Epée Homme, Epée Dame

Les 32 premiers tireurs sélectionnables en équipe de France, non qualifiés en National 1

National 2 Fleuret Dame

Sont qualifiées :

- Les 20 premières tireuses sélectionnables en équipe de France, non qualifiées en National 1
- 48 tireuses qualifiées par quotas régionaux, minimum 1 par région, seront sélectionnées les X premières tireuses non sélectionnées en National 1 et National 2 du classement national (selon quota)

National 2 Sabre Homme et Dame

Open sous réserve d'avoir participé à au moins une épreuve nationale.

National 3 Fleuret et Epée Homme

Sont qualifiés :

- Les 32 premiers tireurs sélectionnables en équipe de France, non qualifiés en National 1 et National 2
- 80 tireurs qualifiés par quotas régionaux, minimum 1 par région, seront sélectionnés les X premiers tireurs non sélectionnés en National 1 et N2 du classement national (selon quota)

National 3 Epée Dame

Sont qualifiées 48 tireuses via quota régional (1 minimum par région) via classement national.

8.4.2. Championnat de France par Equipe

National 1 et 2 Fleuret, Epée, Sabre Homme, National 1 Fleuret, Sabre Dame, National 2 Epée Dame

Voir règlement sportif fédéral relatif à l'arme

National 2 Fleuret, Sabre Dame

Open

National 3 Fleuret, Epée Homme, Epée Dame

28 équipes par quotas régionaux.

Sont qualifiées les X équipes (selon quota) dans l'ordre du classement des championnats régionaux.

National 3 Sabre Homme

Open.

8.5. *Catégorie Vétérans*

8.5.1. *Fleuret et Sabre*

Epreuve individuel

Open à tous les escrimeurs et escrimeuses ayant réglementairement la possibilité d'être sélectionnés en équipe de France sous réserve d'avoir participé au championnat régional ou une épreuve nationale.

Epreuve par équipe

Open aux équipes constituées par clubs ou interclubs.

Les sommes des âges doivent être supérieures ou égales à 140 ans pour les hommes et à 120 ans pour les femmes, y compris en cas de remplacement.

8.5.2. Épée

Epreuve individuel homme

En V1, V2, V3 sont qualifiés aux Championnats de France

- Les 32 premiers du classement national suivant le dernier classement actualisé avant l'épreuve
- 44 tireurs qualifiés par des quotas régionaux (minimum un quota par région). Seront qualifiés les X tireurs (selon quota) du classement national à condition d'avoir participé aux ligues.

En V4, compétition open, sous réserve d'avoir participé au championnat régional

Epreuve individuel homme

Open à condition d'avoir participer à 2 épreuves nationales

Epreuve Dame par Equipe

- National 1 et National 2 : les 8 premières équipes du classement national
- National 3 : équipe classée de 9 jusqu'à la dernière du classement national + 14 équipe réparti par quota

Epreuve Homme par Equipe

- National 1 et National 2 : les 32 premières équipes du classement national
- National 3 : 28 équipes via quota régional (1 minimum par région). Qualification dans l'ordre du classement des championnats régionaux.

9. Les stages sportifs

Chaque commission d'armes organise 3 stages de 3 jours pendant les vacances scolaires (Toussaint, Février, Avril). Les dates et les lieux de chaque stage devront être inscrits au calendrier en début de saison.

Le stage de Toussaint est open. Il est ouvert en priorité aux tireurs participant à la filière M15 et aux M17. Le nombre de place est de 20 tireurs (garçons + filles) par arme et de 3 cadres par arme (Fleuret, Epée, Sabre).

Chaque commission d'armes devra fournir en début de saison les modalités de participation des stages de février et d'avril.

Tous les éléments du dossier d'inscription aux stages devront parvenir, obligatoirement par courrier (ou par voie dématérialisée si cela est indiqué sur la convocation) à l'adresse du Comité Régional, au plus tard à la date de clôture des inscriptions.

Deux formules sont proposées aux stagiaires, soit une formule en internat, soit une formule en demi-pension, notamment pour les stagiaires du club accueillant le stage.

Les tarifs du stage sont différents en fonction de la formule et sont établis par l'assemblée générale du Comité Régional (voir le règlement financier du CRE BFC).

10. La formation de cadres

10.1. Formation animateurs – Educateurs

Le principe de la formation est de faire intervenir des spécialistes pour la partie de formation dans l'arme. Les stages régionaux tireurs pourront être utilisés comme support de formation.

La formation de cadres se compose :

- Animateur et Educateur : 60 h de formation + 40 h de stage en structure
- Répartition de la formation : 3 stages de formation de 3 jours (Toussaint, Février, Avril)
- Le stage de Toussaint se déroule entre animateurs et éducateurs avec les 3 formateurs (il sera basé sur la théorie, classification, connaissance des publics, utilisation d'une fiche de séance, notions sur l'échauffement, la leçon individuelle, la pédagogie collective, etc.)
- Le stage de Février se fera en parallèle du stage régional (dans l'arme de l'animateur ou l'éducateur, avec son formateur). Il permettra la mise en situation au travers des différents face à face pédagogiques.
- Le stage d'Avril sera à la fois un temps de formation et un temps d'examen pour valider les connaissances acquises pendant la saison.

Le contenu de la formation

Le contenu de la formation est détaillé sur le site du CRE et reprend les directives fédérales. La formation commence par le stage de Toussaint et s'achève par le stage d'Avril (examen). Les inscriptions et le paiement de chaque stage se feront auprès du CRE BFC.

10.2. Formation continue Educateurs

L'objectif est d'ouvrir des perspectives post-éducateur.

L'objectif est de permettre aux éducateurs diplômés d'être en contact avec les membres de l'ETR durant les stages régionaux. Pour cela, ils feront la demande auprès du responsable de l'arme afin d'être intégrés à l'encadrement du stage. Il n'y aura pas de rémunération, mais une prise en charge des frais d'hébergement et de restauration.

10.3. Formation continue pour tous

La formation continue est ouverte aux maîtres d'armes du CRE.

Elle comprend différentes informations (vidéos, conférences, interventions de spécialiste, etc.)

D'autres interventions peuvent être mises en place avec des intervenants extérieurs au Comité Régional. (cadre fédéral, maître d'arme expert et reconnu ,...)

11. L'Arbitrage

11.1. Règles générales de mise à disposition d'arbitres aux organisateurs pour les Championnats de BFC – Epreuve Sélective - Filière H2032 – Tournois de clubs entrant dans le classement régional

En cas d'absence de l'arbitre, le club ne pourra pas participer à l'épreuve. Le prêt d'arbitre est autorisé entre les clubs.
L'organisateur, en fonction du nombre d'inscrits pourra se rapprocher des clubs pour ne pas que ceux-ci apportent d'arbitre.

- Compétition Individuelle

Chaque club ayant 4 tireurs engagés, sur la même journée et toutes catégories confondues (par exemple M11-M13 homme et dame), devra fournir un arbitre selon les règles en vigueur de la CRA (tableau ci-dessous). Cet arbitre devra être présent dès le début de la 1ère compétition.

Les arbitres resteront à disposition du directoire technique pendant toute la durée de la compétition. Ils seront indemnisés selon le barème régional.

- Compétition par équipe

Chaque club ayant 1 équipe engagée devra fournir un arbitre selon les règles en vigueur de la CRA (tableau ci-dessous).

Ces arbitres resteront à disposition du directoire technique pendant toute la durée de la compétition. Ils seront indemnisés selon le barème régional.

- Filière Horizon 2032

Pour l'épreuve de ligue, tout arbitre en formation régionale peut se rapprocher du club organisateur pour proposer ses services.

Les clubs organisateurs des championnats de Bourgogne Franche Comté M15 et plus doivent accepter tous les arbitres en formation régionale qui souhaitent arbitrer.

11.2. Niveau d'arbitrage pour chaque niveau de compétition

	Catégorie	Niveau d'arbitre obligatoire	Catégorie de l'arbitre
Championnat Bourgogne Franche Comté	M11 - M13	Interdépartementale Formation Régionale ou +	M15 ou +
	M15	Interdépartementale Formation Régionale ou +	M17 ou +
	M17	Interdépartementale Formation Régionale ou +	M20 ou +
	M20 - Senior	Interdépartementale Formation Régionale ou +	Senior ou +
	Vétéran	Interdépartementale Formation Régionale ou +	M17 ou +
Filière H2032	M15 - ligue	Formation régionale ou +	M17 ou +
	M15 - zone	Formation régionale ou +	M17 ou +
	M15 - national	Régional ou +	M17 ou +
	M15 - FDJ	Régional ou + sur convocation CNA Régional ou + sur convocation CRA	M17 ou +
Tournoi Régional entrant dans le classement régional	M13	Formation interdépartementale ou +	M15 ou +
	M15	Formation interdépartementale ou +	M17 ou +
	M17	Interdépartementale ou +	M20 ou +
Tournoi de club	Toutes catégories	Libre - mais attention en fonction de la catégorie et du niveau, d'avoir un arbitre adapté	En fonction de la catégorie de la compétition

11.3. Indemnités arbitrage

Indemnités valables pour toutes les armes lors des épreuves organisées sur le territoire du CRE BFC.

Voir en Annexe

Une journée : 7 heures de présence auprès du Directoire Technique.

Si présence de plus de 7h, il est recommandé pour le club organisateur de valoriser le travail des arbitres en majorant l'indemnisation.

11.4. Formation arbitrage

Le plan de formation de la CRA commence lors de la JNA de début de saison : Journée de formation et passage d'examen QCM pour les candidats aux formations Interdépartementales et régionales.

La date et le lieu de la JNA sont fixés par la CRA.

La deuxième session de juin est un rattrapage pour les candidats qui ont obtenu 14 au QCM interdépartemental et 23 au QCM régional.

Un centre par département sera mis en place sous la responsabilité du référent départemental. La date et les horaires seront fixés par la CRA.

Les lieux seront à définir par concertation dans chaque CD ou ATE.

Les référents départementaux sont un relais de la CRA et du CRE. Ils transfèrent les informations de la CRA, CNA et FFE concernant l'arbitrage aux clubs et aux arbitres.

Ils établissent avec l'aide des clubs le plan de formation des arbitres interdépartementaux, ils organiseront la session de rattrapage des QCM en juin dans leur département.

Il existe différents niveaux d'arbitre : interdépartemental, régional, national et international.

La CRA met en place les modalités d'obtention et de formation d'arbitrage jusqu'au niveau régional et aide au passage au niveau supérieur (national).

11.4.1. Arbitre Interdépartemental

Pour entrer en formation d'arbitre interdépartemental, il faut être de la catégorie M15 – Attention, le diplôme ne pourra être validé qu'à 14 ans

Pour entrer en formation pratique, il faut :

- Passer le QCM d'arbitre interdépartemental lors de la JNA de septembre/octobre
 - 15 points : QCM acquis
 - 14 points : rentre en formation d'arbitrage mais Il faudra toutefois valider le QCM en juin (session de rattrapage).

Le QCM d'arbitrage est composé de :

- 20 questions en 30 minutes
 - 12 questions communes aux 3 armes
 - 8 questions spécifiques à chaque arme

Le format du cursus de formation et d'évaluation est laissé libre à la convenance de chaque département sous la responsabilité du référent départemental de la CRA.

Les connaissances requises, en fin de formation, sont :

- Piste et espace de jeu des différentes catégories
- Nombre de touches et temps des matchs en poule et TED des différentes catégories
- Application du T 170 1 et 2^{ième} groupes, vue sur le 3 et 4^{ième}
- Feuille de poule et match long en individuel
- Analyse de la phrase d'armes
- Armes préconisées FLEURET-SABRE (EPEE en complément)

11.4.2. Arbitre Régional

Pour entrer en formation d'arbitre régional, vous devez :

- Être de la catégorie M17 et avoir le diplôme d'arbitre départemental
- Être de la catégorie M20 et plus et pratiquant en compétition depuis au moins 2 ans d'escrime

Pour entrer en formation pratique, il faut :

- Passer le QCM d'arbitre régional lors de la JNA du mois de septembre/octobre
 - 25 points : QCM acquis
 - 23 et 24 points rentre en formation.
 - Il faudra toutefois valider le QCM en juin (session de rattrapage).
 - Si QCM non acquis, il faudra repasser le QCM et refaire la formation complète.

Le QCM d'arbitrage est composé de :

- 30 questions en 30 minutes
 - 20 questions communes
 - 10 questions spécifiques à chaque arme

Le candidat devra valider des journées d'arbitrages : à minima :

- 2 épreuves individuelles dans la catégorie M15 ou plus
- 1 épreuve par équipe dans la catégorie M15 ou plus
- Dont une épreuve à partir de la catégorie M17

Le candidat devra pour valider sa formation :

- Participer à 1 JNA
- Participer à la journée de formation mise en place par la CRA de BFC en plus de la JNA
- Renvoyer au fur et à mesure au responsable de la CRA ses fiches d'évaluation obtenues sur chaque compétition arbitrée.

Les feuilles d'évaluation sont données par les candidats à l'évaluateur avant le début de la compétition. Seul le modèle du Comité BFC est retenu (document donné lors de la JNA chaque année à chaque candidat et en ligne sur le site du CRE).

Les connaissances requises, en fin de formation, sont :

- Analyse parfaite de la phrase d'armes aux trois armes
- Gestuelle parfaite
- Détection des pannes et règlementation
- Application globale du T 170
- Connaissance des annulations de touches
- Epreuves par équipe, tenue feuille de rencontre
- Tenue correcte exigée

Les arbitres nationaux de la région BFC qui souhaitent se présenter à un examen régional dans une autre arme, passent le QCM de l'arme choisie et sont évalués sur deux compétitions de niveau M15 au minimum.

11.5. Arbitre National

Pour se présenter à l'examen national, il faut avoir 17 ans avant le 31 août et 1 an de pratique au niveau régional. Le candidat est présenté par la CRA aux sessions de juin ou de septembre de l'année N. La CRA organisera une forme de tutorat pour les candidats en formation nationale.

11.6. Sabre Laser Arbitre Régional

Pour la validation du diplôme, il faudra :

- Avoir validé son QCM – possibilité de rattrapage durant la saison sportive
- Avoir participé à au moins 2 formations pendant la saison
- Avoir été évalué sur au moins 2 compétitions pendant la saison

Des formations sont proposées lors de chaque compétition dans la région.

11.7. Liste des Evaluateurs

Voir en annexe

En dehors du CRE BFC, le candidat sera évalué par :

- Le CTR du lieu de la compétition
- Le Responsable CRA de la Région d'accueil
- Un arbitre national ou international

ANNEXES

Fiche d'inscription au calendrier régional

Fiche à renvoyer avant le 28 juin, dernier délai

Saison

CLUB :

INTITULE DE LA COMPETITION :

DATES CHOISIES (prévoir si possible plusieurs dates) :

L'organisation d'une compétition dépendant des contraintes locales (disponibilité de salles) et de contraintes de calendrier, il est fortement recommandé d'envisager plusieurs dates afin de trouver la date la plus harmonieuse possible au regard de ces impératifs.

Les organisateurs de tournoi doivent, s'ils le peuvent, proposer plusieurs dates au cours de la saison. La date du tournoi sera ensuite étudiée pour validation par la commission d'armes.

Pour l'inscription au calendrier régional, merci de lire les conditions (ch.5.5 du règlement sportif BFC)

	Samedi						Dimanche						
	FH	FD	EH	ED	SH	SD	FH	FD	EH	ED	SH	SD	
M11													
M13													
M15													
M17													
M20													
SENIORS													
VETERANS													

Pour indiquer les catégories concernées, mettre une croix dans les cases correspondantes
Si la compétition a lieu par équipe, merci de le préciser en mettant un "E" dans la case

Il est impératif de renvoyer cette fiche de renseignements. Le calendrier de la prochaine saison sera présenté à l'ETR fin juin puis au Comité Directeur qui suivra. La transmission des renseignements hors délai risque d'entraîner un déséquilibre et des incohérences dans le calendrier.

Exemple : 2 tournois ou 1 tournoi et 1 circuit élite le même jour concernant les mêmes catégories. De même des renseignements transmis tardivement ou incomplètement ne permettront pas d'inscrire ces épreuves dans le classement régional (pour ceux qui en ont fait la demande).

En demandant l'inscription de cette compétition au calendrier régional, le club de, organisateur du tournoi accepte de respecter le cahier des charges des tournois du circuit régional Bourgogne-Franche-Comté.*

Nom et signature du représentant du club

**Ne pas respecter le cahier des charges pourrait entraîner la suppression du tournoi au calendrier la saison suivante.*

Fiche de demande de candidature à l'organisation d'un championnat CRE BFC

Fiche à renvoyer avant le 28 juin

Le club demande l'organisation du Championnat Régional Bourgogne Franche-Comté.

	Samedi						Dimanche					
	FH	FD	EH	ED	SH	SD	FH	FD	EH	ED	SH	SD
M15												
M17												
M20												
SENIORS												
VETERANS												

Pour indiquer les catégories concernées, mettre une croix dans les cases correspondantes
Si la compétition a lieu par équipe, merci de le préciser en mettant un "E" dans la case

Rappel : La date des championnats est établie fin juin par l'ETR et est prioritaire par rapport aux dates des tournois.

En demandant l'organisation d'un championnat régional, le club de, accepte de respecter le cahier des charges du Championnat Régional Bourgogne Franche-Comté.*

Nom et signature du représentant du club

**Ne pas respecter le cahier des charges pourrait entraîner une suspension d'organisation de championnat pour le club organisateur la saison suivante.*

Demande de candidature à l'organisation d'un stage régional

Fiche à renvoyer avant le 30 août

Le club demande l'organisation du stage régional de :

Toussaint*

Février*

Avril*

Armes :

Fleuret*

Epée*

Sabre*

Nombre de places :

Lieu du stage :

Salle à disposition :

Matériel à disposition :

Adresse de l'hébergement :

Adresse des repas :

Temps de trajet entre lieu du stage et hébergement :

Comment effectuer ce trajet :

Le club, par l'intermédiaire de son président,,
s'engage à prendre toutes les dispositions nécessaires pour accueillir le stage régional de

** Rayer les réponses inutiles, le stage de Toussaint est aux 3 armes*

Fiche Evaluation Arbitre

(présente dans le livret de formation)

Intitulé de la compétition :				Catégorie :				
Lieu :		Date :		Arme :				
Catégories arbitrées :	M15	M17	M20	Séniors	Vétérans			
Niveau arbitré :	Poules	1/64	1/32	1/16	1/8	1/4	1/2	Finale
Nbre de matches arbitrés :								

Validation de compétence

		En cours d'acquisition								
		1	2	3	4	5	6	7	8	9
		Non acquis						Acquis		
Attitude Et Gestuelle	Tenue vestimentaire de l'arbitre	1	2	3	4	5	6	7	8	9
	Voix forte	1	2	3	4	5	6	7	8	9
	Tenue feuille de poule IND/EQ – tenue feuille de match TED	1	2	3	4	5	6	7	8	9
	Placement et déplacements	1	2	3	4	5	6	7	8	9
	Gestion de l'espace de la piste	1	2	3	4	5	6	7	8	9
	Vérification du matériel : tenue et armes	1	2	3	4	5	6	7	8	9
	Respect du salut	1	2	3	4	5	6	7	8	9
	Désignation du vainqueur	1	2	3	4	5	6	7	8	9
Mise en application du Règlement International	Mise en application du règlement international	1	2	3	4	5	6	7	8	9
	Gestion de la « non combativité » (FLEURET/EPEE)	1	2	3	4	5	6	7	8	9
	Sortie de piste latérale et fin de piste - remise en garde	1	2	3	4	5	6	7	8	9
	Application t.170 - Présentation du carton et gestion	1	2	3	4	5	6	7	8	9
	Annulation de touches	1	2	3	4	5	6	7	8	9
	Gestion de la rencontre EQUIPE	1	2	3	4	5	6	7	8	9
Phrase d'armes	FLEURET/SABRE : Décomposition de la phrase d'armes EPEE : Phrase d'armes lors des sorties de piste ou si demandée	1	2	3	4	5	6	7	8	9
	EPEE/FLEURET : Justesse du commandement « halte » SABRE/FLEURET : Justesse du commandement « Allez »	1	2	3	4	5	6	7	8	9
journée validée : moyenne de 7 ou plus (entre 112 et 144 points) journée non validée : moyenne inférieure à 7 (entre 16 et 111 points) et/ou décomposition de la phrase d'armes inférieure à 7 points										
Entourer la bonne réponse : Journée validée - Journée non validée										

Avis de l'évaluateur (après un entretien avec le candidat) :

Nom Prénom de l'évaluateur signature

Indemnités Arbitrages

Formation interdépartementale	25 €
Interdépartemental	30 €
Formation régionale	40 €
Régional	45 €
Formation nationale	50 €
National	70 €
International C	80 €
International A / B	100 €

Indemnités valables pour toutes les armes lors des épreuves organisées sur le territoire du CRE BFC.

Liste des Evalueurs

Dans la mesure du possible, le candidat ne sera pas évalué par son Maître d'armes.

NOM et PRENOM	FLEURET	EPEE	SABRE
AUGER Jérôme	X		
AVIS Valentin	X	X	
BOBIO Thomas			X
BOUVIER Fabien			X
CHOPARD Denis		X	
DEMAY Bernard		X	
FARGEAS Claire		X	
GAWLAS Richard	X	X	X
GUENET Jean Marc	X	X	X
GUILIER Coralie			X
HARBELOT Jean Pierre	X		X
JOOS Eszter			X
MAZIRE Jehanne	X	X	X
PETITOT Jean-Louis	X		
PICCIOLI Laurent			X
ROBERT Antoine		X	
SAULNIER Thierry	X	X	X
SCHAUSS Lucas			X
TERRYN Gilles	X	X	
VIDAL Philippe	X		
ZOLD Beata			X
ZUDDAS Mathilde		X	
A l'extérieur de la Bourgogne-Franche-Comté	CTR – Responsable CRA de la Région d'accueil – arbitre national ou international		